

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 713

22 mars 2008

SOMMAIRE

A.S.B.L Misérables	34200	International Soccer Consulting S.A.	34215
Bolland S.A.	34189	Janek Holding S.A.	34188
British Vita Group S.à.r.l.	34221	Lenrec Holding S.A.	34197
British Vita (Lux IV) S.à.r.l.	34223	Linus Home S.A.	34215
British Vita (Lux V) S.à.r.l.	34222	Lizo S.A.	34181
Calgis Invest S.A.	34182	LRI Invest Alpha Stable EUR	34188
C&L (Lux 1) S.à r.l.	34224	Lunda S.A.	34185
Commodities Limited S.A.	34190	LuxiPrivilège	34222
Cravesco S.A.	34182	Lycene Holding S.A.	34189
CSL Luxembourg S.à r.l.	34220	Morote Holding S.A.	34189
Danske Allocation Fund	34185	Navcon S.A.	34221
DH Residencia S.à r.l.	34224	NPB Sicav	34182
ELECTEK Luxembourg S.A.	34223	NR Participation Holding S.A.	34181
Erdan Holding S.A.	34185	Parsector S.A.	34186
Ernst & Young International Pension Sche- me	34179	Rosebush S.A.	34198
Etablissements Bernard - Joseph S.A.	34199	Saint Eugène SA	34188
European General Investments	34178	Simla Trust S.A.	34179
Figae Invest S.A.	34181	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A.	34187
Fipro Beteiligung S.A.	34197	Spareplan	34178
Foncière Medicis S.A.	34180	The Paulig Group Sepcav	34180
Global Diversified Sicav	34184	Tropical Investors S.A.	34184
Golden Pala S.A.	34197	Tung Luxembourg Holding S.A.	34187
Guanyin Holding S.A.	34186	Twin Holding 1 S.à.r.l	34201
High Tech Automation Systems S.A.	34224	Vagor S.A.	34178
HSH N Sicav	34183	Venitus S.A.	34179
HSH N Sicav	34183	Voltaire Asset Management	34190
Initi International Holding S.A.	34187	West Fields Consolidated S.A.	34186

Spareplan, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.216.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 17 avril 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008013623/755/19.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 17 avril 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008015395/755/19.

Vagor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra en date du 9 avril 2008 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036606/506/16.

Venitus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 82.379.

Les Actionnaires et Obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2008 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032951/696/17.

Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.474.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2008 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036595/795/18.

Ernst & Young International Pension Scheme, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 92.212.

Notice is hereby given to the shareholders of ERNST & YOUNG INTERNATIONAL PENSION SCHEME Sepcav that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, on 10th April 2008 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the annual accounts for the financial year ended 31st December, 2007
2. Report of the Board of Directors
3. Report of the Asset Manager
4. Report of the Independent Auditor concerning the annual accounts for the financial year ended 31st December, 2007
5. Approval of the Annual Accounts
6. Discharge to the Directors
7. Election and appointment of Directors
8. Appointment of the Independent Auditor

9. Amendment to Article 9 of the Pension Rules: increased number of switches between sub-funds and change of investment policy for future contributions during the year
10. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items on the agenda is required and that the majority of the shares present or represented will take the decisions.

Each share is entitled to one vote.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Sepcav for the attention of Mr Jean-Marie Gischer to arrive no later than the 8th April 2008. A blank proxy form is attached hereto.

Luxembourg, 21th March 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008036592/7509/33.

The Paulig Group Sepcav, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain - Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.058.

Notice is hereby given to the shareholders of THE PAULIG GROUP SEPCAV that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of BALOISE VIE LUXEMBOURG, at 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg, on 8th April 2008 at 2.30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Reading of the accounts for the financial year ended December 31st, 2007
2. Reading of the report of the Board of Directors
3. Reading of the report of the Independent Auditor concerning the accounts for the financial year ended December 31st, 2007
4. Approval of the accounts
5. Reappointment of KMPG, S.à r.l. Luxembourg as Independent Auditor
6. Discharge to the Directors
7. Renewal of the mandates of the existing Directors
8. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items in the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy to the address of the Sepcav to arrive no later than 7th April 2008. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Sepcav.

Finland, 18th March 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008034987/7509/29.

Foncière Medicis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.779.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 février 2008, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2008 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036598/795/18.

NR Participation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2008* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2006 et 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036596/795/15.

Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2008* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036597/795/15.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 10, 2008* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008036599/795/17.

Cravesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.850.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2008* à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036600/795/18.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.839.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 10, 2008* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008036601/795/15.

NPB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Die Aktionäre der NPB SICAC sind eingeladen, an der

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am *11. April 2008* um 11.00 Uhr in den Räumlichkeiten der FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichts des Verwaltungsrats für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2007.
2. Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2007.
4. Gewinnverwendung.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2007.
6. Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
7. Sonstiges.

Die Besitzer von Inhaberaktien, die an der Jahreshauptversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, mindestens fünf Kalendertage vor dem 11. April 2008 ihre Aktien bei der FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Luxemburg zu hinterlegen und die Sperrung dieser Aktien zu beantragen.

Die Besitzer von Namensaktien, die an der Jahreshauptversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die Gesellschaft mindestens fünf Kalendertage vor dem 11. April 2008 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Die in der Tagesordnung der Generalversammlung aufgeführten Beschlüsse erfordern kein besonderes Quorum und werden, falls sie von der Mehrzahl der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen werden, angenommen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008036602/755/28.

HSH N Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.422.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen am 10. April 2008 um 15.30 Uhr in 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach eine

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre des Teilfonds HSHN SICAV - Alpha Concept European Equities («Teilfonds») mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Zustimmung der Aktionäre des Teilfonds ALPHA CONCEPT EUROPEAN der HSH N SICAV zur Verschmelzung in den HSH ALPHA CONCEPT EUROPEAN EQUITIES aufgrund einer wirtschaftlichen Rationalisierung mit Wirkung zum 30. April 2008.
2. Verschiedenes.

Hinweise zur Tagesordnung: Die Durchführung der Verschmelzung vollzieht sich wie eine Auflösung des einzubringenden Teilfonds und eine gleichzeitige Übernahme sämtlicher Vermögensgegenstände durch den aufnehmenden Fonds. Dementsprechende werden die Aktiva und Passiva des einzubringenden Teilfonds am Verschmelzungsdatum in den aufnehmenden Fonds übertragen. Die Übertragung des zu verschmelzenden Teilfonds verursacht Kosten (Publikationskosten, Kosten des Wirtschaftsprüfers, Notar etc.). Diese Kosten werden vom einzubringenden Fonds getragen. Die Aktionäre des Teilfonds HSH N SICAV - ALPHA CONCEPT EUROPEAN EQUITIES werden darauf hingewiesen, dass sie in der künftigen Rechtsform des fonds commun de placement weniger Rechte (insbesondere Mitbestimmungsrechte) haben werden.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre des Teilfonds HSH N SICAV - ALPHA CONCEPT EUROPEAN EQUITIES stimmberechtigt, welche Ihre Anteile bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der außerordentlichen Generalversammlung mindestens 5 Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Aktien muss von jedem Aktionär erbracht werden.

Da eine Verschmelzung mit einem Luxemburger Organismus für gemeinschaftliche Anlagen in der Form eines Sondervermögens (fonds commun de placement) durchgeführt werden soll, soll die Entschliebung nur für diejenigen Aktionäre des Teilfonds bindend sein, die zugunsten der Einbringung gestimmt haben. Die Aktien der Aktionäre des Teilfonds, die sich nicht für die Einbringung ausgesprochen haben, werden zurückgenommen.

Munsbach, im März 2008.

Référence de publication: 2008036603/755/33.

HSH N Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.422.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) HSH N SICAV findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 10. April 2008 um 15:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009.

7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschaftsversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis zum 3. April bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, im März/April 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008036604/755/26.

Global Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.775.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 9 avril 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d' Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036605/755/27.

Tropical Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 avril 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030161/755/19.

Danske Allocation Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 82.717.

Notice is hereby given that, as the Annual General Meeting of shareholders of DANSKE ALLOCATION FUND, SICAV held on 4th March 2008, could not validly deliberate for lack of quorum, an

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the registered office, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg on *7th April 2008* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors for the year 2007.
2. Balance Sheet and Profit and Loss Accounts with Notes to the Accounts for the year 2007.
3. Decision on the Declaration of Dividend.
4. Discharge to the Board of Directors for the year 2007.
5. Election of the Board of Directors.
6. Election of Statutory Auditor.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that decisions will be taken at the majority of 2/3 of the shares present or represented at the meeting.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person may vote by proxy. Proxy forms can be obtained, free of charge, upon request at the registered office of the Corporation.

Référence de publication: 2008029473/755/22.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 avril 2008* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008027087/1017/15.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 11.812.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 1, 2008* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008032829/795/17.

Parsector S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.661.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 avril 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2008030592/755/19.

West Fields Consolidated S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.460.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} avril 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032821/795/15.

Guanyin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mars 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032833/795/16.

Tung Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} avril 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008032846/795/15.

Initi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.135.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} avril 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Renouvellement du mandat de l'Administrateur-Délégué,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008032835/795/17.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} avril 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008032843/795/18.

Janek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 15.356.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die ausnahmsweise am 31. März 2008 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 30. September 2007
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008033338/795/16.

Saint Eugène SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.409.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 28 mars 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033344/1023/17.

LRI Invest Alpha Stable EUR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.454.

Im Einklang mit Artikel 23 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) LRI INVEST ALPHA STABLE € findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre erstmals am 2. April 2008 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das verkürzte Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 27. März 2008 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im März 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008036617/755/26.

Bolland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.425.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *1^{er} avril 2008* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033340/1023/16.

Lycene Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *31 mars 2008* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2006 et 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032839/795/15.

Morote Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2008* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032841/795/15.

Commodities Limited S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,
die am 31. März 2008 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2007.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2007, sowie Zuteilung des Resultats
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2007.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008033341/1023/15.

Voltaire Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 137.115.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on twenty-first of February.
Before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

VOLTAIRE GROUP SA, a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg registered with R.C.S. Luxembourg under the number B 118.557.

Here represented by Maître Patrick Goebel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 20 February 2008; and

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of Voltaire Asset Management (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may, in particular, act as general partner (associé gérant commandité) of Voltaire Investments.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by fifty (50) shares of a par value of thousand euro (EUR 1,000.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a board of managers.

The board of managers is composed by at least two managers (gérants), The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be revoked, with or without cause, by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

Subject to the approval of the board of managers, a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In the case of a tied vote, the chairman of the meeting has a casting vote. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint a chairman among its members. The chairman will preside at the meeting of the board of managers. The board of managers may choose a secretary who need not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings and of the resolutions to be passed by the board of managers. The board of managers may appoint a general manager who need not to be a manager and who will be in charge of the day-to-day management of the Company.

The Company is engaged by the sole signature of the chairman of the board of managers or by the joint signature of any two managers.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine then-powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, VOLTAIRE GROUP SA, prenamed, has subscribed for fifty (50) shares.

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Statement and Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (€ 2,000.-)

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Dimitrios Zois, company manager, born on 25 September 1944, in Dasochorion (Greece) and residing at 11, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Mr Marc Limpens, company manager, born on 17 February 1951 in Overijse (Belgium) and residing at 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and

Mr Jean-François Casanova, company manager, born on 14 August 1952 in Marseille (France) and residing at 16, rue José Maria de Heredier, F-75007 Paris (France);

2. MAZARS with registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg under the number B 56.248, as been appointed as the external auditor of the Company;

3. the registered office is established at 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

VOLTAIRE GROUP SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 118.557.

Ici représentée par Maître Patrick Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 20 février 2008; et

Ladite procuration, après paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de VOLTAIRE ASSET MANAGEMENT (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie

d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de VOLTAIRE INVESTMENTS.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance.

Le conseil de gérance est formé par au moins deux gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et peuvent être révoqués avec ou sans cause par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Sous réserve de l'accord du conseil de gérance, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président de l'assemblée aura la voix prépondérante.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ces membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera la réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut choisir un secrétaire qui sera ou non gérant et qui tiendra les minutes de l'assemblée et des résolutions adoptées par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut désigner un administrateur général qui sera ou non gérant et qui sera responsable de la gestion quotidienne de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du président du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux gérants.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915,

Souscription et Libération

Les statuts ont été déterminés, VOLTAIRE GROUP SA, prénommée, a souscrit cinquante parts.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

M. Dimitrios Zois, gérant de société, né le 25 septembre 1944 à Dasochorion (Grèce) et demeurant au 11, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg,

M. Marc Limpens, gérant de société, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique) et demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et

M. Jean-François Casanova, gérant de société, né le 14 août 1952 à Marseille (France) et demeurant au 16, rue José Maria de Heredier, F-75007 Paris (France).

2. MAZARS avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 56.248 a été nommée réviseur d'entreprises de la Société;

3. le siège social de la société est établi au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Goebel, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2008, Relation: EAC/2008/2888. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008036593/219/367.

(080043338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Lenrec Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.077.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *1^{er} avril 2008* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033343/1023/16.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} avril 2008* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033348/506/16.

Golden Pala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.017.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2008 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Edgardo Eloy Diaz, Administrateur de sociétés, né le 11 février 1954 à Los Santos (Panama), demeurant professionnellement à 1014 Marbello (Panama) - 53rd East Street.

Monsieur Raul Zuniga Brid, Administrateur de sociétés, né le 16 novembre 1961 à Panama City (Panama), demeurant professionnellement à 1014 Marbella (Panama) - 53rd East Street.

Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Madame Claudine Van Hal, employée privée, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'Ecole.

jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008030074/740/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Rosebush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 59.763.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société MOUNT HAVELOCK INVESTMENT LTD, ayant son siège social à Mount Havelock 14/15 - douglas, Isles of Man, IMI 2QG,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Madame Gina Tucci, employée privée, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée le 25 janvier 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée ROSEBUSH S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 59.763, établie et ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, ci-après dénommée «la Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juin 1997, acte publié au Mémorial C numéro 534 du 30 septembre 1997, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1093 du 28 octobre 2004.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 51.129,19 (cinquante et un mille cent vingt-neuf Euros et dix-neuf Cents) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale;

- que la société MOUNT HAVELOCK INVESTMENT LTD, précitée, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par ALTER AUDIT, avec siège au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, LAC/2008/5215. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008030401/208/54.

(080031710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Etablissements Bernard - Joseph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 219-227, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.947.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETABLISSEMENTS BERNARD JOSEPH S.A., société anonyme, ayant son siège social à 219, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro B 11.947, constituée devant Maître Joseph Kerschen, notaire alors de résidence à Differdange, suivant acte reçu le 14 février 1974, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant notaire Joseph Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, le 13 février 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Marianne Josette Horger, veuve Schwartz, employée privée en retraite, demeurant à L-8081 Bertrange, 103, rue de Mamer;

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Claude Schwartz, commerçant, demeurant à L-8081 Bertrange, 103, rue de Mamer;

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Joëlle Véronique Marie-Christine Schwartz, employée privée, demeurant à L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4, alinéa 2 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante: «Toutes les actions sont nominatives»

2. Modification de l'article 11 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.»

3. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration et nomination des nouveaux membres du conseil d'administration

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité de modifier l'article 4, alinéa 2 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa 2.** Toutes les actions sont nominatives»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité de modifier l'article 11 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Horger, J.-C. Schwartz, J. V. M.-C. Schwartz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/46. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027716/211/64.

(080028125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

A.S.B.L Misérables, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 38, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 7.522.

STATUTS

Les soussignés; monsieur Boumediéne Khellil né le 2 décembre 1962 à Alger en Algérie résidant au 23, rue Tivoli 1020 Bruxelles en Belgique; mademoiselle Ouhabrache Malika née le 15 janvier 1981 à Paris en France résidente au 84, rue des merlicans 59860 sur Bruay sur Escaut en France; mademoiselle Samia Ouhabrache née le 17 mars 1975 à Bou-nouh en Algérie, résidente au 84, rue des merlicans 59860 a Bruay sur l'Escaut en France; ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une association qu'ils se proposent de fonder.

Art. 1^{er}. La dénomination. L'association se dénomme les misérables l'abréviation de celle-ci est A. S. B. L MISERABLES.

Art. 2. Forme. Il est forme, entre les soussignés et les personnes physiques qui adhéreront aux présents statuts et rempliront les conditions ci-après fixées, une association sans but lucratif (a.s.b.l) déclarée qui sera régie par l'article 26 de la constitution du 17 octobre 1868 telle que modifiée, loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations, loi du 11 mai 1936 garantissant la liberté d'association.

Art. 3. Objet. L'association a pour objet l'aide caritative et Humanitaire (alimentaire, médicale, vestimentaire) en Europe et en Afrique.

Art. 4. Siège Social. 38, place de la gare 1015 Luxembourg

Art. 5. La composition. L'association se compose d'un comité et de membres. Le comité comprend trois fondateurs: le président monsieur Boumediéne Khellil, mademoiselle Malika Ouhabrache le trésorier et la secrétaire mademoiselle Samia Ouhabrache. Les membres de l'association sont les membres d'honneur, les membres bienfaiteurs et les membres actifs ou adhérents.

Art. 6. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 7. Les membres. Les membres d'honneur, sont ceux qui ont rendu des services à l'association, Ils sont dispensés de cotisation.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation ou un droit d'entrée de 100 E soit cent euros, fixé par l'assemblée générale chaque année.

Sont membres actifs les personnes qui versent une cotisation de 40 E soit quarante euros fixé par l'assemblée générale chaque année.

Art. 8. Radiation. La qualité de membre se perd par:

La démission

Le décès

La radiation peut être prononcée par le comité pour motif grave ou non paiement de la cotisation. L'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant l'organe de gestion pour fournir des explications.

Art. 9. Les ressources de l'association sont constituées par:

Le montant des droits d'entrée ou des cotisations

La collecte.

De dons en nature.

Art. 10. L'organe de gestion. L'association est dirigée par l'organe de gestion élu parmi son comité et ses membres. L'organe de gestion représente les membres lors des réunions. Les membres du conseil sont élus lors de l'assemblée générale, ils sont rééligibles. L'organe de gestion choisi parmi ses membres, au scrutin secret, un comité est composé: d'un président; celui-ci peut engager l'A.S.B.L par sa seule signature les actes ne dépassant pas mille euros (soit 1.000,- E), pour les actes supérieurs à mille euros (soit 1.000,- E) la signature conjointe du président et celle d'un membre du comité est obligatoire; d'un trésorier et d'une secrétaire. Le conseil étant renouvelé chaque année (ou une autre durée) par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.

Art. 11. L'organe de gestion se réunit une fois tous les mois, sur convocation du président, ou sur demande du tiers de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre de l'organe de gestion (comité) qui, sans excuses n'aura pas assisté à trois réunions successives, sera considéré comme démissionnaire (sauf en cas de force majeure). Aucun membre ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois de janvier.

Formalités de convocation à l'assemblée:

Quinze jour auparavant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par courrier par la secrétaire. L'ordre du jour de l'assemblée est indiqué sur les convocations et un formulaire de pouvoir permettant de donner pouvoir à un autre membre présent lors de l'assemblée doit être prévu. Seuls les pouvoirs dûment remplis et signés précisant le nom et l'adresse du membre remplacé lors de l'assemblée seront pris en compte, les pouvoirs arrivés en blanc (non remplis) ou adressés au nom d'un membre non présent ne peuvent être pris en compte lors du vote et sont considérés comme nuls.

Le président, assisté des membres de l'organe de gestion (comité), préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan des comptes à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortant. Ne devons être traitées, lors de l'assemblée, que les questions soumises à l'ordre du jour prévu sur la convocation.

Art. 13. Assemblée générale extraordinaire. Si la nécessité s'en fait sentir, ou bien à la demande de la moitié des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'article 11.

Art. 14. Règlement intérieur. Un règlement intérieur peut être établi par le comité il le fait approuver lors de l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Il prévoit des règles de conduite des membres et précise les motifs d'exclusion.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents de l'assemblée, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par ceux la

Art. 16. Déclaration et publication. Le conseil d'administration remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi.

Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original des présentes.

Fait à Luxembourg gare, le 19 février 2008 en trois originaux.

B. Khellil / M. Ouhabrache / S. Ouhabrache

Le président / Le trésorier / La secrétaire

Référence de publication: 2008027897/8690/84.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05983. - Reçu 170 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Twin Holding 1 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.604.578,80.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.271.

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of December at 10.30 a.m.CET,

Before M^e Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TWIN HOLDING 1 S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.271, incorporated on 29 June 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 2426 on 26 October 2007.

There appeared:

(1) APAX WW NOMINEES LTD., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom, registered at Companies House under number 4693597,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 14 December 2007;

(2) APAX US VU, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 14 December 2007;

(3) TL HOLDINGS CO-INVEST, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at c/o APAX PARTNERS 153 East 53rd Street, New York, NY 10022, USA,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 14 December 2007;

(4) TL HOLDINGS CAYMAN CO-INVEST, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 14 December 2007;

(5) TL/JPM CO-INVEST, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at c/o APAX PARTNERS 153 East 53rd Street, New York, NY 10022, USA,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 14 December 2007;

(6) GE ASSET MANAGEMENT INCORPORATED., a limited partnership incorporated under the laws of the

United States of America, having its registered office at c/o GE ASSET MANAGEMENT INCORPORATED AT GENERAL ELECTRIC PENSION TRUST, 3001 Summer Street, Stamford CT 06905, USA,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 14 December 2007;

(7) ALMACK UNLEVERAGED 1, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at; c/o BABSON CAPITAL EUROPE LIMITED, Almack House, 28 King Street, London DW1Y 6XA, United Kingdom,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 18 December 2007;

(8) ALMACK LEVERAGED 1, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at; c/o BABSON CAPITAL EUROPE LIMITED, Almack House, 28 King Street, London DW1Y 6XA, United Kingdom,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 18 December 2007; and

(9) A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 9 Old Kings Highway, South Darien CT 06820, USA,

Here represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal dated 18 December 2007.

The appearing party referred to under item 1. above is the current shareholder of the Company and is hereafter referred as to the Sole Shareholder.

The appearing parties referred to under items. 1 to 9 above intervene to the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company and are hereafter referred to as the Subscribers.

The proxies from the Sole Shareholder and from each Subscriber represented at the present Meeting shall, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 represented by 12,500 shares of EUR 1 each and that the entirety of the share capital is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Conversion of the existing 12,500 shares of the Company having a par value of EUR 1 (one Euro) each into 1,250,000 Class Ordinary A Shares having a nominal value EUR 0.01 (one Euro Cent) each and subsequent creation of nine new classes of shares of the Company (to be denominated the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares and the Class J Preferred Shares) and acknowledgement that further to the creation of the new classes of shares, the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 be represented by 1,250,000 Class A Ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.01 each, it being understood that the new Class B Preferred Shares, the new Class C Preferred Shares, the new Class D Preferred Shares, the new Class E Preferred Shares, the new Class F Preferred Shares, the new Class G Preferred Shares, the new Class H Preferred Shares, the new Class I Preferred Shares and the new Class J Preferred Shares will be issued and subscribed as per items 3 and 4 below;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,592,078.80 Euro (one million five hundred ninety two thousand seventy eight Euro and eighty Euro Cent) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 1,604,578.80 (one million six hundred and four thousand five hundred seventy eight Euro and eighty Euro Cent), divided into 1,250,000 Class A Ordinary Shares, 19,776,006 Class B Preferred Shares, 19,775,982 Class C Preferred Shares, 19,775,982 Class D Preferred Shares, 19,775,982 Class E Preferred Shares, 19,775,982 Class F Preferred Shares, 19,775,982 Class G Preferred Shares, 19,775,982 Class H Preferred Shares, 19,775,982 Class I Preferred Shares, and 1,000,000 Class J Preferred Shares, by way of the issue (i) of 19,776,006 Class B Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (ii) of 19,775,982 Class C Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (iii) of 19,775,982 Class D Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (iv) of 19,775,982 Class E Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (v) of 19,775,982 Class F Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (vi) of 19,775,982 Class G Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (vii) of 19,775,982 Class H Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (viii) of 19,775,982 Class I Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), and (ix) of 1,000,000 Class J Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of EUR 6,209,107.32 (six million two hundred nine thousand one hundred and seven Euro and thirty two Euro Cent) and an allocation of EUR 159,207.88 to the legal reserve of the Company;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 3. above by way of contributions in kind;

5. Subsequent amendment of articles 1, 5, 7 and 20 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the deposit of Company's shares in the share register of the Company as per the above items; and

7. Miscellaneous.

The Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) to convert the existing 12,500 shares of the Company having a per value of EUR 1 (one euro) each into 1,250,000 Class A Ordinary Shares having a nominal value EUR 0.01 (one Euro Cent) each, (ii) to create nine new classes of shares of the Company carrying preferential rights to be denominated the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares and the Class J Preferred Shares and (iii) to acknowledges that further to the creation of the new classes of shares, the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 is represented by 1,250,000 Class A Ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.01 each, it being understood that the new Class B Preferred Shares, the new Class C Preferred Shares, the new Class D Preferred Shares, the new Class E Preferred Shares, the new Class F Preferred Shares, the new Class G Preferred Shares, the new

Class H Preferred Shares, the new Class I Preferred Shares and the new Class J Preferred Shares will be issued and subscribed as per resolutions 3 and 4 below.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,592,078.80 Euro (one million five hundred ninety two thousand seventy eight Euro and eighty Euro Cent) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 1,604,578.80 (one million six hundred and four thousand five hundred seventy eight Euro and eighty Euro Cent), divided into 1,250,000 Class A Ordinary Shares, 19,776,006 Class B Preferred Shares, 19,775,982 Class C Preferred Shares, 19,775,982 Class D Preferred Shares, 19,775,982 Class E Preferred Shares, 19,775,982 Class F Preferred Shares, 19,775,982 Class G Preferred Shares, 19,775,982 Class H Preferred Shares, 19,775,982 Class I Preferred Shares, and 1,000,000 Class J Preferred Shares, by way of the issue (i) of 19,776,006 Class B Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (ii) of 19,775,982 Class C Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (iii) of 19,775,982 Class D Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (iv) of 19,775,982 Class E Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (v) of 19,775,982 Class F Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (vi) of 19,775,982 Class G Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (vii) of 19,775,982 Class H Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), (viii) of 19,775,982 Class I Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), and (ix) of 1,000,000 Class J Preferred Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) (the Newly Issued Shares), together with an aggregate share premium of 6,209,107.32 (six million two hundred nine thousand one hundred and seven Euro and thirty two Euro Cent) and an allocation of EUR 159,207.88 to the legal reserve of the Company.

Fourth resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the Newly Issued Shares as follows:

Intervention - subscription - paiements

The Subscribers listed in the table below declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company and to pay-up the subscribed Newly Issued Shares in full by means of a contribution in kind consisting in the entire share capital of APAX TWIN (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar on 5 July 2007 and fully capitalized on the same date, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (GibCo), represented by 999,000 (nine hundred ninety nine thousands) redeemable preferred shares and 1,000 (one thousand) ordinary share (the GibCo Shares).

Such contributions in kind are made by the Subscribers against the issue by the Company of such number of Newly Issued Shares and issuance of a share premium as indicated in the table below.

Subscribers	Number of GibCo shares contributed	Number of class A ordinary shares subscribed	Number of class B preferred shares subscribed	Number of class C preferred shares subscribed	Number of class D preferred shares subscribed	Number of class E preferred shares subscribed
APAX US VII, L.P.	43,845 redeemable preferred shares	0	867,079	867,078	867,078	867,078
APAX WW NOMINEES LTD	546,961 redeemable preferred shares +1,000 ordinary shares	1,250,000	10,836,472	10,836,468	10,836,468	10,836,468
TL HOLDINGS CO-INVEST, L.P.	136,280 redeemable preferred shares	0	2,695,073	2,695,071	2,695,071	2,695,071
TL HOLDINGS CAYMAN CO- INVEST, L.P.	192,267 redeemable preferred shares	0	3,802,271	3,802,269	3,802,269	3,802,269
TL/JPM CO-INVEST, L.P.	44,019 redeemable preferred shares	0	870,520	870,519	870,519	870,519
GE ASSET MANAGEMENT IN- CORPORATED	23,752 redeemable preferred shares	0	469,721	469,719	469,719	469,719
ALMACK UNLEVERAGED 1 L.P.	3,075 redeemable preferred shares	0	60,812	60,811	60,811	60,811

ALMACK LEVERAGED 1 L.P.	2,863 redeemable preferred shares	0	56,623	56,618	56,618	56,618
A.S.F. CO-INVESTMENT PART- NERS III, L.P.	5,938 redeemable preferred shares	0	117,435	117,429	117,429	117,429
Total:	1,000,000	1,250,000	19,776,006	19,775,982	19,775,982	19,775,982
Subscribers	Number of class F preferred shares subscribed	Number of class G ordinary shares subscribed	Number of class H preferred shares subscribed	Number of class I preferred shares subscribed	Number of class J preferred shares subscribed	Share premium (EUR)
APAX US VII, L.P.	867,078	867,078	867,078	867,078	43,845	272,238.33
APAX WW NOMINEES LTD	10,836,468	10,836,468	10,836,468	10,836,468	547,961	3,402,348.65
TL HOLDINGS CO-INVEST, L.P.	2,695,071	2,695,071	2,695,071	2,695,071	136,280	846,177.15
TL HOLDINGS CAYMAN CO-IN- VEST, L.P.	3,802,269	3,802,269	3,802,269	3,802,269	192,267	1,193,806.42
TL/JPM CO-INVEST, L.P.	870,519	870,519	870,519	870,519	44,019	273,318.71
GE ASSET MANAGEMENT INCOR- PORATED	469,719	469,719	469,719	469,719	23,752	147,478.73
ALMACK UNLEVERAGED 1 L.P.	60,811	60,811	60,811	60,811	3,075	19,093
ALMACK LEVERAGED 1 L.P.	56,618	56,618	56,618	56,618	2,863	17,776.67
A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P.	117,429	117,429	117,429	117,429	5,938	36,869.66
Total:	19,775,982	19,775,982	19,775,982	19,775,982	1,000,000	159,207.880

The contribution in kind of the GibCo Shares which is made by the Subscribers indicated in the table above, shall be allocated as set out in the table above, it being understood that the aggregate amount of (i) EUR 1,592,078.80 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, (ii) EUR 159,207.88 is to be allocated to the legal reserve of the Company and (iii) the balance of EUR 6,209,107.32 is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate value and transferability of the Shares contributed to the Company are supported by nine certificates issued by the management of the Subscribers and countersigned by the management of the Company (the Certificates) which confirm inter alia that the aggregate total value of GibCo Shares amounts to EUR 7,960,394 (seven million nine hundred sixty thousand three hundred ninety four Euro)

A copy of the Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The following resolutions have been passed by all the shareholders, including the new shareholders resulting from the share capital increase as per the above resolutions (collectively, the Shareholders).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Denomination and definitions.**

1.1 - Denomination

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TWIN HOLDING 1 S.à r.l which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association of the Company (the Articles).

1.2 - Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Cancellation Value per Share Means (i) the nominal value per share to be cancelled plus (ii) the available Amount divided by the number of shares in issue in the class/classes to be repurchased and cancelled

Class B Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital - Repurchase.**

5.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at 1,604,578.80 (one million six hundred and four thousand five hundred seventy eight Euro and eighty Euro Cent) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousands Euro) Class A Ordinary Shares (the Class A Ordinary Shares), 19,776,006 (nineteen million seven hundred seventy six thousand and six) class B preferred shares (the Class B Preferred Shares), 19,775,982 (nineteen million seven hundred seventy five thousand nine hundred eighty two) class C preferred shares (the Class C Preferred Shares), 19,775,982 (nineteen million seven hundred seventy five thousand nine hundred eighty two) class D preferred shares (the Class D Preferred Shares), 19,775,982 (nineteen million seven hundred seventy five thousand nine hundred eighty two) class E preferred shares (the Class E Preferred Shares), 19,775,982 (nineteen million seven hundred seventy five thousand nine hundred eighty two) class F preferred shares (the Class F Preferred Shares), 19,775,982 (nineteen million seven hundred seventy five thousand nine hundred eighty two) class G preferred shares (the Class G Preferred Shares), 19,775,982 (nineteen million seven hundred seventy five thousand nine hundred eighty two) class H preferred shares (the Class H Preferred Shares), 19,775,982 (nineteen million seven hundred seventy five thousand nine hundred eighty two) class I preferred shares (the Class I Preferred Shares), 1,000,000 (one million) class J preferred shares (the Class J Preferred Shares and together with, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, Class I Preferred Shares (the Preferred Shares), being a total of 160,457,880 (one hundred and sixty million four hundred fifty seven thousand eight hundred and eighty) shares having a nominal value of 0.01 EUR (one Euro Cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.2 - Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

5.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles.

The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day of the incorporation of the Company and ending on the Interim Account Date for the Class B 2007 Interim Accounts (the Class B Period),

The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2008 Interim Accounts (the Class C Period),

The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2009 Interim Accounts (the Class D Period);

The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2010 Interim Accounts (the Class E Period);

The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2011 Interim Accounts (the Class F Period);

The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2012 Interim Accounts (the Class G Period);

The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2013 Interim Accounts (the Class H Period); and

The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class 12014 Interim Accounts (the Class I Period).

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

5.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the New Period) which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class B to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 5.2 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general shareholders' meeting to be held with a 100% quorum of all shares in Issue.»

The Meeting also resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 7. Profit sharing.** The Ordinary A Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares and Class I Preferred Shares entitle their holders to a portion of the profits equal to their respective investments in the Company.

To the exclusion of any other dividend, the holder(s) of Class J Preferred Shares shall only be entitled to a preferred dividend corresponding to 1% of the proceed received by APAX TWIN HOLDING 3 S.à r.l. (TWIN 3), a Company's indirect subsidiary, as a result of a dividend being declared by TN HOLDINGS L.P., a subsidiary of TWIN 3 and paid to TWIN 3 (the Canadian Dividend) and only to the extent that the Canadian Dividend is effectively received by TWIN 3. This preferred dividend will be paid prior to the liquidation of the Company.

The meeting of the shareholders shall however have the discretion to declare dividends on the Class J Preferred Shares».

The Meeting further resolves to amend article 20 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 20. Liquidation.** Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The Class J Preferred Shares shall have preferential rights to the reimbursement of their contribution.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share capital register of the Company (including for the avoidance of any doubts, the signature of the said register) (i) to the creation of new classes of shares and (ii) to the increase of the share capital of the Company and (iii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Capital duty

The contribution in kind consists of all the shares of a company having its registered office and its place of effective management in the European Union and therefore the Company requires the application of the Article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately five thousand euro (EUR 5,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TWIN HOLDING 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.271, constituée le 29 juin 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C- N ° 2426 le 26 octobre 2007 (la Société).

Ont comparu:

(1) APAX WW NOMINEES LTD., une société à responsabilité limitée de droit britannique ayant son siège social au 15 Portland Place, London W1B 1PT, Royaume Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 4693597,

représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 14 décembre 2007;

(2) APAX US VU, L.P., une société commandite de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 14 décembre 2007;

(3) TL HOLDINGS CO-INVEST, L.P., une société commandite de droit des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o APAX PARTNERS 153 East 53rd Street, New York, NY 10022, USA,

représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 14 décembre 2007;

(4) TL HOLDINGS CAYMAN CO-INVEST, L.P., une société commandite de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman,

représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 14 décembre 2007;

(5) TL/JPM CO-INVEST, L.P., une société commandite de droit des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o APAX PARTNERS 153 East 53rd Street, New York, NY 10022, USA,

représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 14 décembre 2007;

(6) GE ASSET MANAGEMENT INCORPORATED, une société commandite de droit des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3001 Summer Street, Stamford CT 06905, USA,

représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 14 décembre 2007;

(7) ALMACK UNLEVERAGED 1, L.P., une société commandite de droit britannique, ayant son siège social à Almack House, 28 King Street, London DW1Y 6XA, Royaume Uni,

représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 18 décembre 2007;

(8) ALMACK LEVERAGED 1, L.P., une société commandite de droit britannique, ayant son siège social à Almack House, 28 King Street, London DW1Y 6XA, Royaume Uni,

représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 18 décembre 2007; et

(9) A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P., une société commandite de droit des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social 9 Old Kings Highway, South Darien CT 06820, USA,

représentée par Gilles Ralet, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

La partie comparante mentionnée ci-dessus sous le point 1^{er} . est l'actuel associé de la Société et sera désigné ci-après en tant qu'Associé Unique.

Les parties comparantes mentionnées ci-dessus sous les points 1^{er} . à 9. interviennent à la présente Assemblée pour souscrire les nouvelles parts sociales émises par la Société et seront ci-après désignés en tant que Souscripteurs.

Les procurations de l'Associé Unique et celles de chaque Souscripteur représentés à la présente Assemblée après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social émis et souscrit, fixé à EUR 12.500 représenté par 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune et que l'entière du capital social est dûment représenté à l'Assemblée qui est par conséquent dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion des 12.500 parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune en 1.250.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un Euro Cent) chacune et création de neuf nouvelles classes de parts sociales de la Société (qui seront dénommées les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les Parts Sociales Privilégiées de Classe I, les Parts Sociales Privilégiées de Classe J) et prise de connaissance que suite à la création des nouvelles classes de parts sociales, le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 sera représenté par 1.250.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, étant entendu que les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe I et les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe J, seront émises et souscrites selon les termes décrits dans les points 3 et 4 de l'agenda ci-dessous;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.592.078,80 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 à un montant de EUR 1.604.578,80, divisé en 1.250.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, en 19.776,006 Parts Sociales Privilégiées de Classe B, en 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe C, en 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe D, en 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe E, en 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe F, en 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe G, en 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe H, en 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe I, et en 1.000.000 Parts Sociales Privilégiées de Classe J via l'émission de (i) 19.776,006 nouvelles les Parts Sociales Privilégiées de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (ii) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (iii) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe D ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (iv) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe E ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (v) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe F ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (vi) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe G ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (vii) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe H ayant une de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (viii) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe I ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune et de (ix) 1.000.000 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe J ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, accompagnée d'une prime d'émission s'élevant à 6.209.107,32 Euro et d'une affectation de EUR 159,207.88 à la réserve légale de la Société;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus au moyen d'une contribution en nature;

5. Modification consécutive des articles 1^{er} , 5, 7 et 20 des statuts de la Société afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et à l'inscription des parts sociales de la Société dans le registre des actionnaires de la Société en vertu des points mentionnés ci-dessus; et

7. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de Convertir les 12.500 parts sociales existante de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune en 1,250,000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un Euro Cent) chacune et de créer neuf nouvelles classes de parts sociales de la Société (qui seront dénommées les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les Parts Sociales Privilégiées de Classe I, les Parts Sociales Privilégiées de Classe J) et prend connaissance que suite à la création des nouvelles classes de parts sociales, le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 sera représenté par 1.250.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, étant entendu que les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe I et les nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe J, seront émises et souscrites selon les termes décrits dans les résolutions 3 et 4 ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.592.078,80 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 à un montant de EUR 1.604.578,80, divisé en 1.250.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 19.776.006 Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe C, 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe D, 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe E, 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe F, 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe G, 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe H, 19.775.982 Parts Sociales Privilégiées de Classe I, et 1.000.000 Parts Sociales Privilégiées de Classe J via l'émission de (i) 19.776,006 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (ii) 19.775.982 nouvelles les Parts Sociales Privilégiées de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (iii) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe D ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (iv) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe E ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (v) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe F ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (vi) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe G ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (vii) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe H ayant une de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, de (viii) 19.775.982 nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe I ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune et de (ix) 1.000.000 (un million) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Classe J ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune (Les Parts Sociales Nouvellement Emises), accompagnée d'une prime d'émission s'élevant à 6.209.107,32 Euros et d'une affectation de EUR 159.207,88 à la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve et accepte la souscription des Parts Sociales Nouvellement Emises de la manière suivante:

Intervention- souscription- libération

Les Souscripteurs mentionnés dans le tableau ci-dessous déclarent souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission Parts Sociales Nouvellement Emises et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'intégralité du capital social APAX TWIN (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit de Gibraltar constituée et capitalisée le 5 juillet 2007, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (GibCo), représenté par 999.000 actions privilégiées rachetables et 1.000 actions ordinaires (les Actions).

Ledit apport en nature est fait par les Souscripteurs en l'échange de l'émission par la Société du nombre de Parts Sociales Nouvellement Emises et du paiement d'une prime d'émission tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Souscripteur	Nombre d'actions de GibCo apportées	Nombre de parts sociales ordinaires de classe A souscrites	Nombre de parts sociales priviliégées de classe B souscrites	Nombre de parts sociales priviliégées de classe C souscrites	Nombre de parts sociales priviliégées de classe D souscrites	Nombre de parts sociales priviliégées de classe E souscrites
APAX US VII, L.P.	43.845 actions priviliégées rachetables	0	867.079	867.078	867.078	867.078
APAX WW NOMINEES LTD	546.961 actions priviliégées rachetables	1.250.000	10.836.472	10.836.468	10.836.468	10.836.468

34211

	+1.000 actions ordinaires					
TL HOLDINGS CO-INVEST, L.P.	136.280 actions privilégiées rachetables	0	2.695.073	2.695.071	2.695.071	2.695.071
TL HOLDINGS CAYMAN CO- INVEST, L.P.	192.267 actions privilégiées rachetables	0	3.802.271	3.802.269	3.802.269	3.802.269
TL/JPM CO-INVEST, L.P.	44.019 actions privilégiées rachetables	0	870.520	870.519	870.519	870.519
GE ASSET MANAGEMENT IN- CORPORATED	23.752 actions privilégiées rachetables	0	469.721	469.719	469.719	469.719
ALMACK UNLEVERAGED 1 L.P.	3.075 actions privilégiées rachetables	0	60.812	60.811	60.811	60.811
ALMACK LEVERAGED 1 L.P.	2.863 actions privilégiées rachetables	0	56.623	56.618	56.618	56.618
A.S.F. CO-INVESTMENT PART- NERS III, L.P.	5.938 actions privilégiées rachetables	0	117.435	117.429	117.429	117.429
Total:	1.000.000	1.250.000	19.776.006	19.775.982	19.775.982	19.775.982

Souscripteur	Nombre de parts sociales privilégiées de classe F souscrites	Nombre de parts sociales privilégiées de classe G souscrites	Nombre de parts sociales privilégiées de classe H souscrites	Nombre de parts sociales privilégiées de classe I souscrites	Nombre de parts sociales privilégiées de classe J souscrites	Prime d'émission (EUR)
APAX US VII, L.P.	867.078	867.078	867.078	867.078	43.845	272.238,33
APAX WW NOMINEES LTD	10.836.468	10.836.468	10.836.468	10.836.468	547.961	3.402.348,65
TL HOLDINGS CO-INVEST, L.P.	2.695.071	2.695.071	2.695.071	2.695.071	136.280	846.177,15
TL HOLDINGS CAYMAN CO-IN- VEST, L.P.	3.802.269	3.802.269	3.802.269	3.802.269	192.267	1.193.806,42
TL/JPM CO-INVEST, L.P.	870.519	870.519	870.519	870.519	44.019	273.318,71
GE ASSET MANAGEMENT INCOR- PORATED	469.719	469.719	469.719	469.719	23.752	147.478,73
ALMACK UNLEVERAGED 1 L.P.	60.811	60.811	60.811	60.811	3.075	19.093
ALMACK LEVERAGED 1 L.P.	56.618	56.618	56.618	56.618	2.863	17.776,67
A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P.	117.429	117.429	117.429	117.429	5.938	36.869,66
Total:	19.775.982	19.775.982	19.775.982	19.775.982	1.000.000	6.209.107,32 159.207.880

L'apport en nature des Actions fait par les Souscripteurs indiqué dans le tableau ci-dessus, doit être attribué de la manière décrite dans le tableau ci-dessus, étant entendu que le montant total de EUR 1.592.078,80 est à affecter au compte capital social de la Société, le montant de EUR 159.207,88 est à affecter à la réserve légale de la Société et le solde d'un montant de EUR 6.209.107,32 sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur totale et la cessibilité des Actions apportées à la Société sont documentées par neuf certificats émis par le management de chaque Souscripteur et contresigné par le management de la Société (les Certificats) qui confirment entre autre que la valeur totale des Actions équivaut à EUR 7.960.394.

Une copie des Certificats, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les résolutions suivantes ont été prises par tous les associés, en ce compris les nouveaux associés résultants de l'augmentation de capital en vertu des résolutions ci-dessus (les Associés).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts), afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom et définitions.**

1.1 -Nom

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de TWIN HOLDING 1 S.à r.l (ci-après, la Société), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Définitions

En complément des autres termes définis dans les autres clauses de ces Statuts, les mots et termes suivants auront la signification suivante si et quand ils seront écrits avec une lettre majuscule:

Comptes Intermédiaires Étant défini comme les comptes intermédiaires de la Société à la Date de Compte Intermédiaire appropriée.

Comptes Intermédiaires 2007 de Classe B Étant défini comme les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe B.

Comptes Intermédiaires 2008 de Classe C Étant défini comme les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe C.

Comptes Intermédiaires 2009 de Classe D Étant défini comme les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe D.

Comptes Intermédiaires 2010 de Classe E Étant défini comme les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe E.

Comptes Intermédiaires 2011 de Classe F Étant défini comme les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe F.

Comptes Intermédiaires 2012 de Classe G Étant défini comme les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe G.

Comptes Intermédiaires 2013 de Classe H Étant défini comme les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe H.

Comptes Intermédiaires 2014 de Classe I Étant défini comme les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe I.

Date de Compte Intermédiaire Étant défini comme la date ne précédant pas Huit (8) jours suivant la date de rachat et d'annulation de la Classe de parts sociales privilégiées appropriée, à condition qu'une telle date puisse ne pas être plus tardive que le dernier jour du troisième mois de la première fin d'année suivant la date de début de la Période appropriée.

Montant Disponible Étant défini comme montant total de bénéfices nets de la société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive sans réserve librement distribuable et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts) déterminées sur base des comptes intermédiaires concernant Période appropriée (ou la nouvelle période, selon les circonstances).

Période Étant défini comme la Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I.

Valeur Nominale d'Annulation Étant défini comme (i) la valeur nominale des parts sociales à annuler et (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de parts sociales émises dans la classe/les classes à racheter et à annuler»

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social - Rachat.**

5.1 - Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.604.578,80 (un million six cent quatre mille cinq cent septante huit euros et quatre-vingt euro cent) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) Parts Sociales Ordinaires de Classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), 19.776.006 (dix neuf millions sept cent soixante-seize mille six) Parts Sociales Privilégiées de Classe B (les Parts Sociales Privilégiées de Classe B), 19.775.982 (dix-neuf millions sept cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt deux) Parts Sociales Privilégiées de Classe C (les Parts Sociales Privilégiées de Classe C), 19.775.982 (dix-neuf millions sept cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt deux) Parts Sociales Privilégiées de Classe D (les Parts Sociales Privilégiées de Classe D), 19.775.982 (dix-neuf millions sept cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt deux) Parts Sociales Privilégiées de Classe E (les Parts Sociales Privilégiées de Classe E), 19.775.982 (dix-neuf millions sept cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt deux) Parts Sociales Privilégiées de Classe F (les Parts Sociales Privilégiées de Classe F), 19.775.982 (dix-neuf millions sept cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt deux) Parts Sociales Privilégiées de Classe G (les Parts Sociales Privilégiées de Classe G), 19.775.982 (dix-neuf millions sept cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt deux) Parts Sociales Privilégiées de Classe H (les Parts Sociales Privilégiées de Classe H), 19.775.982 (dix-neuf millions sept cent soixante-

quinze mille neuf cent quatre-vingt deux) Parts Sociales Privilégiées de Classe I (les Parts Sociales Privilégiées de Classe I), 1.000.000 (un million) de Parts Sociales Privilégiées de Classe J (les Parts Sociales Privilégiées de Classe J), et collectivement les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les Parts Sociales Privilégiées de Classe I (les Parts Sociales Privilégiées), représentant un total de 160.457.880 (cent soixante millions quatre cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un Euro Cent) chacune, lesquelles ont été entièrement souscrites et entièrement libérées.

5.2-Rachat

5.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales Privilégiées via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les)dite(s) Classe(s).

5.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant parties des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne le droit à leurs détenteurs de bénéficier d'un pro rata sur leur détention dans ladite classe, dans le cas du rachat de ladite classe, au Montant Disponible pour la Période concernée à laquelle la classe est soumise conformément aux articles présents.

La Période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2007 de Classe B (la Période de Classe B),

La Période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2008 de la Classe C (la Période de Classe C),

La Période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2009 de la Classe D (la Période de Classe D),

La Période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2010 de la Classe E (la Période de Classe E),

La Période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2011 de la Classe F (la Période de Classe F),

La Période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2012 de la Classe G (la Période de Classe G),

La Période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 de la Classe H (la Période de Classe H), et

La Période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 de la Classe I (la Période de Classe I).

Afin d'éviter toute incertitude, dans le cas où il n'y aurait pas de Date de Comptes Intermédiaires pour l'une des Classes, la Période de celle-ci se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après laquelle la Période de la Classe concernée aura commencé.

5.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de ladite Classe, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle Période (la Nouvelle Période) qui commencera le jour suivant la Période de la Classe précédente (ou la Nouvelle Période d'une autre classe qui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de ladite Classe, à la condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intermédiaires pour ladite Classe, la Période de celle-ci se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de ladite Nouvelle Période. La Première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 5.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe B à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

5.2.5 - Dans le cas du rachat de Parts Sociales Privilégiées A, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation Nominal calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant

être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées soumises à émission faisant partie de la Classe devant être rachetée et annulée.

Tout avenant au présent article 5.2. devra faire l'objet d'une décision unanime de la part de l'associé unique (comme le cas peut se présenter) ou résultant de l'assemblée générale des actionnaires qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises».

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les Parts Sociales Privilégiées de Classe I donnent droit à leur détenteur à une fraction des bénéfices de la Société, proportionnelle au nombre de parts sociales qu'il détient.

A l'exclusion de tout autre dividende, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Privilégiées de Classe J ne pourront recevoir qu'un dividende privilégié correspondant à un pourcent (1 %) du total du profit réalisé par APAX TWIN HOLDING 3 S.à r.l. (TWIN 3), une filiale de la Société, résultant de la déclaration d'un dividende par TN HOLDINGS L.P., une filiale de TWIN 3 et versé à TWIN 3 (le Dividende Canadien) et seulement dans la mesure où le Dividende Canadien est effectivement reçu par TWIN 3. Ce dividende privilégié sera payé avant la liquidation de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société garde néanmoins la discrétion de déclarer des dividendes concernant les Parts Sociales Privilégiées».

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante

« **Art. 20. Liquidation.** Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Les Parts Sociales Privilégiées de Classe J auront des droits préférentiels au remboursement de leur contribution».

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à (i) l'enregistrement du capital social de la Société dans le registre des parts sociales de la Société (en ce inclus pour éviter le moindre doute, la signature du dit registre), (ii) la création de nouvelles classes de parts sociales, (iii) l'augmentation du capital social de la Société et de réaliser toutes les formalités requises en rapport avec les dites résolutions, si nécessaire.

Droit d'apport

L'apport en nature consistant en l'apport de la totalité des parts sociales d'une société constituée au sein de l'Union Européenne et y ayant son siège de direction effectif, la Société requiert l'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. Ralet, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 28 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16786. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008030373/219/746.

(080031426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Linus Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.
R.C.S. Luxembourg B 79.165.

International Soccer Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.
R.C.S. Luxembourg B 136.443.

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme LINUS HOME S.A., ayant son siège social à L-1138 Luxembourg 5, rue des Arquebusiers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 79.165, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 454 du 18 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 195 du 24 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie Talmas, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah Uriot, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar Belli, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration émanant de l'actionnaire représenté, qui après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à soixante deux mille euros (EUR 62.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation intégrale du projet de scission partielle avec annexes publié au Mémorial, Recueil et Associations C numéro 59 du 10 janvier 2008.

2.- Décision de réaliser la scission partielle, par l'apport d'une branche d'activité au regard de l'article 308 bis (3) de la LSC. à une société nouvelle à constituer et de soumettre cette opération aux articles 285 à 308 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à la date du 1^{er} janvier 2008 par le transfert des actifs et passifs représentant la branche d'activité de la société scindée à la Société Anonyme nouvellement constituée, à savoir INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A., sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales.

3.- Fixation des statuts définitifs de la société bénéficiaire,

4.- Réduction du capital de la société scindée LINUS HOME S.A., modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Approbation de la répartition et de l'apport des actifs et passifs représentant la branche d'activité de la société scindée à la société nouvelle, conformément au projet de scission partielle, ainsi que de l'attribution des actions de la société anonyme nouvelle aux actionnaires de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la société scindée.

6.- Constatation que l'apport à la société anonyme nouvelle a été fait sur base du bilan établi à la date du 30 septembre 2007 et de façon définitive sur le bilan au 31 décembre 2007.

7.- Renonciation à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1), c), d) et e) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, conformément à l'article 296 de ladite loi.

8.- Modification de l'article 4 des statuts de la société scindée LINUS HOME S.A.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la société à scinder LINUS HOME S.A. possède deux branches d'activités à savoir:

- Une branche d'activité Immobilière portant sur la détention et la gestion de bien immobilier.

- Une branche d'activité de gestion sportive portant sur les prestations de services en matière sportives.

L'assemblée décide donc de scinder la branche d'activité sportive à la nouvelle société bénéficiaire.

L'assemblée approuve intégralement, sur base des documents suivants, le projet de scission partielle par l'apport d'une branche d'activité, avec annexes au regard de l'article 308 bis (3) de la LSC. à une société nouvelle à constituer et de soumettre cette opération aux articles 285 à 308 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, de la société LINUS HOME S.A., à la date du 1^{er} janvier 2008, tel que celui-ci a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 10 janvier 2008, conformément aux dispositions de l'article 290 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales:

- a) le projet de scission partielle;
- b) la situation des comptes annuels ainsi que les rapports de gestion au 30 septembre 2007, et le bilan au 31 décembre 2007.

Tous les actionnaires présents ou représentés confirment que les documents susvisés ont été tenus à leur disposition pendant les délais prescrits par la loi.

Conformément aux dispositions des articles 285 et 308 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de la scission partielle de la société par apport d'une branche d'activité, par le transfert et la répartition, des éléments d'actif et de passif relatif à la branche activité sportive à la société nouvelle INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A., moyennant attribution à celle-ci de deux mille (2.000) actions représentant un capital social de trente et un mille euros (Eur 31.000,-) à répartir entre les actionnaires de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la société LINUS HOME S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les statuts définitifs de la société nouvellement constituée suite à la scission partielle sont libellés comme suit:

STATUTS DE INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A.

«Titre 1^{er} . Formation - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il existe entre les propriétaires des actions émises en vertu l'article 5 ci-après, et celles qui pourraient être créées à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois, ci-après dénommée «la société», qui sera régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

La société anonyme existe sous la dénomination de INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prestation de conseils à des fédérations, ligues et associations sportives ainsi qu'à des sportifs professionnels et comprend en outre l'organisation de manifestations sportives et toute activité d'obtention et d'organisation du sponsoring sportif ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

3.2. La société a en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement et notamment la commercialisation et le développement de dessins graphiques et plans commerciaux.

3.4. La société a également pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 2.000 (deux mille) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration - Direction - Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par le(s) délégué(s) du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg le 7 avril 1966, résidant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- Michael Becker, avocat, né à Kaiserslautern (Allemagne) le 9 septembre 1953, résidant à L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

- Werner Becker, masseur, né à Nalbach (Allemagne) le 12 avril 1956, résidant à D-66687 Wadern (Allemagne) 25, Fichtenweg,

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Christophe Mouton, employé privé, né à Saint Mard (Belgique) le 20 novembre 1971, résidant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

4) Le siège social est fixé à L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.»

Troisième résolution

L'assemblée décide suite à la scission partielle réalisée qui précède de réduire son capital social d'un montant actuel de soixante-deux mille euros (62.000,- €) représenté par deux mille (2.000) actions, sans désignation de la valeur nominale à un montant de trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par deux mille (2.000) actions, sans désignation de la valeur nominale.

Cette réduction de capital s'effectuant moyennant diminution de la valeur non exprimé des deux mille (2.000) actions existantes et attribution de deux mille (2.000) actions nouvelles dans la société bénéficiaire aux actionnaires à répartir au pro rata des actions anciennes.

Suite aux deux paragraphes qui précèdent, l'assemblée décide la modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société scindée LINUS HOME S.A. pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (Eur 31.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Les autres alinéas de l'article 5 des statuts restent inchangés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que, nonobstant les dispositions de l'article 301 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la scission partielle produira les effets prévus à l'article 303 (1) b) et (2) de la même loi à compter du 1^{er} janvier 2008, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission partielle à l'égard des tiers.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve la répartition et l'apport de tous les éléments actifs et passifs de la société scindée à la société nouvelle, conformément aux dispositions du projet de scission partielle, ainsi que l'attribution des actions de la société anonyme nouvelle aux actionnaires de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la société scindée.

L'assemblée répartit de façon définitive les actifs et passifs de la manière suivante:

Actif	LINUS HOME S.A.	LINUS HOME S.A.	INTERNATIONAL
	(AVANT SCISSION)	(APRES SCISSION)	SOCCER CONSULTING S.A.
	Au 31 décembre 2007	Au 1 ^{er} janvier 2008	Au 1 ^{er} janvier 2008
Immobilisations corporelles *	806.638,03	720.144,25	86.493,78
Créances (durée inf. à 1 an)	902.595,45	0,00	902.595,45
Valeurs mobilières	69.300,00	69.300,00	0,00
Avoirs en banques	299.751,65	51.854,31	247.897,34
Comptes de régularisation à l'actif	8.607,62	0,00	8.607,62
Total:	2.086.892,75	841.298,56	1.245.594,19
<i>Passif</i>			
Capital souscrit	62.000,00	31.000,00	31.000,00
Réserves	84.925,01	3.100,00	81.825,01
Résultats reportés	831.051,18	770.594,04	60.457,14
Provisions pour risques et charges	1.046.000,00	0,00	1.046.000,00
Dettes (durée inf. à 1 an)	62.916,56	36.604,52	26.312,04
Total:	2.086.892,75	841.298,56	1.245.594,19

* Les immobilisations corporelles se composent, entre autre, d'un immeuble situé à L-1138 Luxembourg, 6, rue des Arquebusiers. La société LINUS HOME S.A. détiendra la branche d'activité immobilière avec la gestion de l'immeuble situé à L-1138 Luxembourg, 6, rue des Arquebusiers et la société INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A. détiendra la branche d'activité sportive.

Sixième résolution

L'assemblée constate et approuve le fait que les apports à la société nouvelle issue de la scission partielle ont été faits sur base d'une situation au 30 septembre 2007, d'une assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2007 et de façon définitive sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2007.

Toutes les opérations réalisées par la société scindée depuis cette date et concernant les éléments d'actif et de passif apportés à la société nouvelle concernant l'apport d'une branche d'activité ont été faites au profit et à la charge de la société nouvelle.

Septième résolution

L'assemblée renonce conformément à l'article 296 de la loi de 1915, à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1), c), d) et e) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Huitième résolution

Suite à l'approbation et à la réalisation définitive de la scission partielle concernant l'apport d'une branche d'activité, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société scindée LINUS HOME S.A. aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission partielle.

Il résulte d'un Conseil d'Administration de la société scindée en date du 5 février 2008 que les documents prescrits par l'article 295 (1) a) et b) de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

Exonération des droits proportionnels

La Société requiert l'exonération des droits proportionnels sur l'apport en nature prémontré, consistant en un transfert d'une branche d'activité sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Frais

Le montant total des frais incombant aux sociétés préqualifiées en raison des présentes est estimé à € 3.553,06.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Talmas, S. Uriot, A. Belli, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 19 février 2008, Relation: EAC/2007/2370. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008029756/272/302.

(080030861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

CSL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.293.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le contrat de cession signé en date du 12 octobre 2005 portant sur les 500 parts sociales de la Société a été annulé par lettre datée du 7 décembre 2007.

En conséquence:

- 200 parts sociales détenues par FONDEL FINANCE B.V., ayant son siège social Boezembocht 23 à NL-3034 KA Rotterdam;

- 200 parts sociales détenues par CARIB SHIPPING Luxembourg S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- 100 parts sociales détenues par CENADA B.V., ayant son siège social Brucknerstraat 59 à NL-2992 EX Barendrecht ont été à nouveau cédées en totalité à

- GREENDOWN TRADING B.V., ayant son siège social Boezembocht 23 à NL-3034 KA Rotterdam

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030006/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 janvier 2008

En date du 16 janvier 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Ksiazak Wlodzimierz en tant qu'administrateur de classe A de la Société avec effet au 14 janvier 2008,

- de nommer:

Monsieur McMahon Brian né le 4 novembre 1968 à Dublin, Irlande ayant comme adresse professionnelle: 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que nouveau administrateur de classe A de la Société avec effet au 14 janvier 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance/d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

NAVCON S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029984/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 25 janvier 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Antony Bonmariage, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Joseph Henry Menendez, avec adresse au 32, Iverna Gardens, W8 6TW Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029896/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

LuxiPrivilège, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.388.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 janvier 2008 à 12.00 heures au siège social

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Michel Janiak de son poste d'Administrateur avec effet au 24 avril 2007 et ratifie la décision du Conseil d'Administration de nommer sous réserve de l'approbation de la CSSF, M. André Birget, Administrateur, en date du 7 mai 2007.

L'assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Gilbert Wolter, FOYER PATRIMONIUM S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur
 Marcel Dell, FOYER PATRIMONIUM S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur
 André Birget, FOYER PATRIMONIUM S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur
 Claude Defendi, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
 Marco Bus, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
 Francesco Molaro, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LuxiPrivilege, Sicav

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008030523/24/35.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

British Vita (Lux V) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.614.

Par résolution signée en date du 25 janvier 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Antony Bonmariage, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Joseph Henry Menendez, avec adresse au 32, Iverna Gardens, W8 6TW Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029898/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

ELECTEK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 69.325.

—
EXTRAIT

I.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue en date du 22 janvier 2008 que:

1) les administrateurs M. Paul Agnes, M. Petro Chernov et NOETRIB ADMINISTRATION S.A. ainsi que le commissaire aux comptes FIDAL INTERNATIONAL ont été révoqués avec effet immédiat;

2) comme nouveaux administrateurs de la société ont été nommés:

- M. Gilbert J. F. Grosbusch, employé privé, demeurant à Luxembourg, 9, rue des Bains;
- M. Horst Krecke, indépendant, demeurant à Homburg (RFA), 63, Hauptstrasse;
- M. Jean-Paul Stein, indépendant, demeurant à Luxembourg, 33, rue des Capucins;

pour un mandat de six (6) ans, se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2013.

3) comme nouveau commissaire aux comptes a été nommé:

- M. Jean-Jacques Scherer, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 57, rue de Merl,

pour un mandat de six (6) ans, se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2013.

II.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration de la société, tenu en date du 26 janvier 2008 que:

- Monsieur Gilbert J. F. Grosbusch, demeurant à Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société,

- l'administrateur-délégué ainsi nommé aura tous les pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et qu'il pourra engager valablement la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008030528/2185/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

British Vita (Lux IV) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 318.692,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.581.

—
Par résolution signée en date du 25 janvier 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Antony Bonmariage, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Joseph Henry Menendez, avec adresse au 32, Iverna Gardens, W8 6TW Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029899/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 56.250,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.972.

Par résolution circulaire en date du 14 décembre 2007, les associés ont accepté la démission de Madame Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029908/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04789. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080030963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 4 février 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Pour extrait analytique conforme

J. De Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008030078/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04661. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080030576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

High Tech Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030145/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06710. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080030943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.